



## Licenciment pour faute grave

Par **thierry1971**, le **19/06/2013** à **06:58**

voilà cela fait bientôt 5 mois que je travaille pour une maison de retraite de nuit et un samedi soir vers 00h une patiente me demande d'aller aux toilettes chose tout à fait normale donc je m'exécute et je lui demande d'arrêter de crier pour m'appeler et d'utiliser la sonnette pour faire appel à mes services donc j'attends que la patiente est finie pour la remettre dans son lit et lui donne la sonnette en lui expliquant qu'il faut appuyer sur le bouton rouge pour m'appeler et que cela est mieux pour les autres patients 30 à 40 minutes plutôt que la patiente recommence à crier donc je lui réexplique et ainsi de suite toute la nuit jusqu'à 5h où elle a perdu l'équilibre et je l'ai donc rattrapé par le poignet qui lui a donc fait une trace et le lendemain je suis convoqué par la direction et mis à pied pour faute grave pendant une dizaine de jours donc je me justifie en lui expliquant l'histoire même à la limite de monter voir la patiente ensemble mais la direction ne veut rien entendre et me demande de rentrer chez moi car la patiente s'est plainte de maltraitance je peux vous dire que cela est dur psychologiquement surtout que cela fait 14 ans que je suis diplômé et que j'ai travaillé dans d'autres services tous très différents les uns des autres et que je n'ai jamais eu aucun problème de ce genre qu'elle ordonne voilà en vous remerciant de m'avoir lu et de vous demander que tout va bien cordialement.

Par **P.M.**, le **19/06/2013** à **13:43**

Bonjour,

Même si vous ne le précisez pas, je présume qu'il s'agit d'un contrat de droit privé et, s'il n'a pas encore eu lieu, je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...